

Le mot du Doyen

SOMMAIRE

- 1 le mot du Doyen,
- 2 conseil municipal du 27 février,
- 3 conseil municipal du 28 mars,
- 3 éolien,
- 4 comptes 2014 et budget 2015,
- 4 éco-chèque logement Midi-Pyrénées
- 5 nouveaux acteurs économiques de la commune,
- 6 la commune en travaux,
- 7 réunion des commissions communales,
- 7 commission patrimoine, environnement,
- 7 programme d'intérêt général habitat,
- 8 comptes rendus de la commission information & communication,
- 9 commission développement économique & touristique,
- 9 dossiers d'urbanisme autorisés au 1er trimestre 2015,
- 9 encombrants,
- 10 concours maisons fleuries,
- 10 bibliothèque de Sauveterre
- 10 appel aux nouveaux habitants.

Une année s'est écoulée depuis que nous sommes conseillers municipaux et ... la divine révélation n'est pas tombée sur nos têtes d'élus !

Bien sûr nous nous sommes tous mis au travail au service de notre collectivité. Les énergies individuelles sont toujours aussi ardentes. Certaines se sont regroupées et se sont canalisées pour plus d'efficacité. J'en veux pour preuve la formation des commissions municipales qui se réunissent, travaillent et informent l'ensemble des habitants en publiant leurs comptes rendus. Ces derniers contiennent des propositions dont la mise en œuvre permettra d'améliorer le quotidien de la vie des habitants de notre commune.

Les premiers résultats sont visibles. Des progrès pour travailler ensemble ont été faits. Il me semble que nous sommes sur la bonne voie.

Des améliorations sont encore possibles, mais elles ne seront efficaces et perceptibles que si tous les habitants de la commune nous accompagnent dans la lutte contre la déprime, la morosité et le persiflage.

Prenons à notre actif ces mots d'un récent prix Nobel :

"Nous sommes tellement enfermés dans l'univers de nos propres sens que nous avons une très grande difficulté à envisager une autre vision du monde que la nôtre."

A chacun de nous de les méditer pour apprendre à nous écouter et nous respecter les uns les autres !

Le plus âgé du conseil.

Comptes rendus du Conseil Municipal

Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2015

Délibération n° 1 : Abandon de la dette de l'AJAL

Suite au redressement judiciaire de l'AJAL, le montant de la dette vis-à-vis de la commune de Sauveterre s'élève à 6 598,25 €.

Trois options nous sont proposées par le liquidateur :

- L'abandon de la dette par la commune,
- Le paiement de 30% en une seule échéance le solde faisant l'objet d'un abandon,
- le paiement des 100% sur une période de 10 ans par échéances annuelles constantes.

Le conseil municipal se prononce pour l'abandon de la dette.

Délibération n° 2 : Cession fonds de commerce "la tabatière"

La mairie de Sauveterre est propriétaire du fonds de commerce Librairie Presse. En septembre 2010, la mairie a vendu ce fonds en crédit-bail sur 7 ans à 3 % d'intérêt à Mme Blondelet pour un montant de 16 000 €. Toutes les échéances ont été honorées. Le crédit-bail allant jusqu'en février 2017 le montant restant à régler sera d'environ 5 600 €. Madame Blondelet estime que la somme due serait d'environ 5400€. Le maire est chargé de régler ce différent avant la signature de l'acte.

Une fois la soulte due par Madame Blondelet réglée et afin d'aider Madame Gavel dans les mêmes conditions que Madame Blondelet, la mairie s'est engagée à racheter le fonds de commerce Librairie Presse à Madame Blondelet pour un montant de 16 000 € et le revendre en crédit-bail pour ce même montant sur 7 ans à 3 % d'intérêt.

Pour maintenir vivant le commerce de proximité, le conseil municipal approuve la reconduction de la vente en crédit-bail auprès de Madame Gavel.

Délibération n° 3 : Échange de terrain Famille FASTRE

La famille FASTRE demande un échange de terrains avec la commune (cadastre section C, Jouëls n°279-280-281-284-285). Les surfaces, configurations et qualités agricoles des terrains donneront lieu à une soulte de 3 000 € versée à la commune.

Les frais de Notaire seront à la charge de la mairie.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur ce projet.

Délibération n° 4 : Rectification d'un chemin rural

A l'occasion de l'extension d'un bâtiment agricole au lieu-dit La Bouffie, il est apparu une distorsion entre le plan cadastral et la topographie des lieux. Pour y remédier une

rectification des limites de fin du chemin rural (qui se termine à cet endroit) sur le cadastre est nécessaire.

Pour ce faire, le conseil municipal demande que la rectification soit faite et que le pétitionnaire du projet d'extension du bâtiment agricole achète la surface libérée au prix de 10 000€ /ha.

Délibération n° 5 : Indemnité d'un conseiller municipal

Monsieur Didier Mai-Andrieu, 2^{ème} adjoint, demande à être déchargé de ses délégations. Le maire décide, en accord avec les intéressés, de confier les délégations du 2^{ème} adjoint au conseiller municipal Monsieur Philippe Couderc.

Le conseil municipal est d'accord pour : supprimer l'indemnité attribuée à Monsieur Didier Mai-Andrieu, attribuer l'indemnité afférente aux délégations à Monsieur Philippe Couderc.

Questions diverses

Le conseil municipal a abordé les sujets suivants :

Achat et pose de détecteurs de fumée pour tous les appartements communaux.

La Poste a donné son accord pour la mutualisation des fonctions de facteur et de guichetier. La mise en place se fera courant 1^{er} semestre 2015.

Le terrain communal au lieu-dit (cadastré : A 398) sera mis à disposition de Renaud De Courlon pour recréer une vigne comme il en existait auparavant à Sauveterre.

L'association "vivre et devenir" recueille l'avis favorable du conseil pour organiser une randonnée et un parcours VTT le samedi 8 août 2015.

Après examen de deux devis, la restauration de la porte de l'église de JOUELS sera exécutée par le jeune menuisier ébéniste qui vient de s'installer à Sauveterre, Nicolas Goubioud. Le comité paroissial participera financièrement à hauteur de 2000€ et fournira le bois nécessaire.

A l'occasion de la libération d'un atelier de l'espace La Pérouse, plusieurs candidatures se sont manifestées pour louer ce local. Préalablement à la réunion des membres du comité de sélection, il est impératif de réévaluer les objectifs, voire redéfinir la fonction de cet espace de 8 ateliers. Une réunion de mise au point doit se tenir rapidement entre les élus et les responsables de "Art et Savoir-faire".

Le renouvellement du tracteur communal se pose : soit un achat d'occasion, soit un achat neuf, soit une remise à niveau lourde de l'ancien qui a plus de 30 ans.

L'étude financière montre un écart d'environ 2000€/an entre le neuf et l'occasion sur 5 ans, et les occasions pour un

Compte rendu du conseil municipal du **28 mars 2015**

Délibération n° 1 : approbation des comptes de gestion, et comptes administratifs 2014

Philippe Couderc présente les comptes de résultats de l'exercice 2014. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse. Le montant des subventions accordées est en diminution, certaines ayant été reportées sur 2015. Les dépenses de personnel sont en hausse du fait du recrutement d'un agent pour l'office de tourisme sur un contrat aidé. Les recettes sont en augmentation. Le résultat dégage un excédent viré à la section d'investissement qui couvre une partie du remboursement des emprunts. 58 % des dépenses d'investissements sont consacrés à la voirie.

Le conseil municipal approuve le compte financier 2014 à l'unanimité.

Délibération n° 2 : adoption des Budgets 2015

Philippe Couderc présente le projet de budget pour l'année 2015, ainsi que les projets de budgets annexes : assainissement, station-service, lotissement le Couderquet et CCAS.

Le conseil municipal approuve le budget 2015 et les budgets annexes à l'unanimité.

Délibération n° 4 : contributions directes, vote des taux

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux des contributions directes de 2% pour compenser la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, donnée par l'Etat, soit :

- Taxe d'habitation : de 7,75 à 7,91
- Taxe foncier bâti : de 13,85 à 14,13
- Taxe foncier non bâti : de 93,97 à 95,85.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération n° 5 : redevance assainissement 2016

Monsieur le maire propose de fixer la redevance assainissement 2016 :

Redevance fixe annuelle par compteur : 40 €

Maintien de la part variable du m³ d'eau à 1,02 € par m³.

Le conseil municipal approuve cette proposition (13 voix pour et 2 abstentions).

Délibération n° 6 : emprunt Agilor pour l'achat d'un tracteur d'occasion

Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt

« Agilor » pour un montant de 12 300 € sur une durée de sept ans à un taux de 1,80 %, pour l'achat d'un tracteur d'occasion.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération n° 7 : transfert de l'exercice de la compétence « infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA

Lors du conseil municipal du 28 novembre, Monsieur le Maire avait fait part de l'intention du SIEDA (syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Aveyron) de répartir sur l'ensemble du département des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybride.

Le coût d'implantation d'une borne est estimé à 12500€ avec un financement de 50% par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), 40% par le SIEDA et 10% à la charge de la collectivité accueillant la borne. Quant à la maintenance, elle est estimée à 550€/an. Il a été convenu que le Maire informerait le SIEDA que la commune de Sauveterre serait prête à accueillir cet équipement.

Il est maintenant nécessaire que le projet se concrétise. Aussi, Monsieur le Maire propose d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'une infrastructure de charge à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur le territoire de la commune de Sauveterre de Rouergue, de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence notamment la convention d'occupation du domaine public et la mise à disposition d'un terrain, de s'engager à verser au SIEDA la participation financière due, de s'engager à inscrire les dépenses annuelles de fonctionnement correspondantes au budget municipal, de s'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules rechargeables sur tout emplacement de stationnement gérés pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Le conseil municipal adopte cette proposition (12 voix pour et 3 abstentions).

Délibération n° 8 : exonération de 2 mois de loyers logement d'Albagnac

Monsieur le Maire propose l'exonération de deux mois de loyer à Mme Priscilla PORTALE en raison des travaux de rénovation qu'elle a effectués dans le logement de l'École d'Albagnac dont elle est locataire.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Eolien

Le mat de mesure de la vitesse du vent, implanté par la société RAZ Energie au lieu dit "Aumont", a été, conformément au permis de construire, démonté et le terrain remis en état.

Comptes administratifs 2014 - Budget 2015

Les comptes 2014

Dépenses : plus 15 000 €,

- Fonctionnement en baisse de 5500 €
- Personnel en hausse de 6000 € (emploi tourisme)
- Subventions en baisse de 12 000 € (baisse OTSI, arrêt ASF et subvention non versée)

Investissements :

- Les investissements : 146 441 € dont 84 858 € de voirie
- Les emprunts : un nouvel emprunt de 100 000 € sur 15 ans.

Recettes plus 25 000 €.

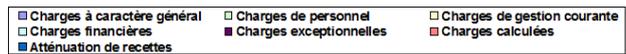
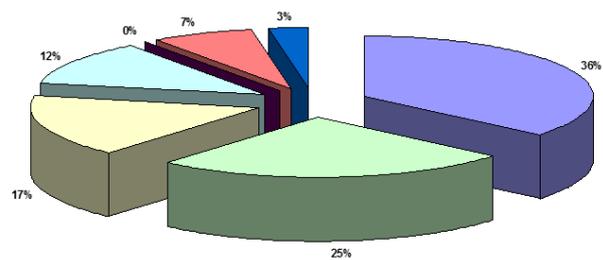
- Les loyers sont en hausse : appartements tous loués
- L'augmentation des recettes fiscales liée à l'augmentation des bases est de 5500 €.
- Les dotations de l'état sont stables.

Ceci dégage un Excédent de 122 000 € insuffisant pour couvrir le remboursement des emprunts : 153 800 €.

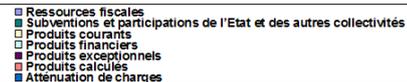
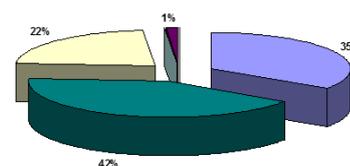
Les budgets annexes :

- . station service : plus 35 592 € (moins 41 859 € en 2013)
- . assainissement : plus 29 064 € en fonctionnement
- . Lotissement : travaux pour 10 100 €

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014



STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014



Le Budget 2015— Évolutions principales

Dépenses

- fonctionnement : plus 24 500 €
- personnel : plus 6000 € :
.emploi tourisme à plein temps
. titularisation de Laurence PEREIRA (suppression - du contrat de gestion immobilière)
- gestion courante : plus 10 000 €

Recettes

- stabilité loyers
- fiscalité : hausse de 2 % des taux
- diminution des dotations de l'état : moins 6000 €

Ceci dégagera un Excédent de 132 211 € insuffisant pour couvrir les remboursements des emprunts : 165 900 €

Les investissements prévus : 162 712 €

- Travaux et aménagements divers : 38 412 €
- Renouvellement tracteur : 14 000 €
- Aménagements poubelles : 8000 €
- Braille culture : adaptations et audio guide pour mal voyants 13 400 €

- Éclairage tour et croix 15000 €
- Voirie : 60 000 €

Leur financement :

**subventions : 55 720 €
emprunt : 127 000 €**

Commentaires

L'excédent de fonctionnement ne couvre plus le remboursement de la dette.

L'équilibre de plus en plus précaire compte tenu des charges liées à l'endettement et des baisses des dotations de l'état.

Une réduction importante des investissements est nécessaire, en posant clairement les priorités.

Il faut en outre prévoir une meilleure maîtrise des charges en diminuant les charges les moins productives.

La diminution de l'endettement reste une priorité.

ECO-CHEQUE logement Midi-Pyrénées

La région Midi-Pyrénées s'est engagée dans un programme de soutien à la rénovation énergétique des logements privés en lançant le programme « ECO-CHEQUE logement Midi-Pyrénées ». L'éco-chèque logement est délivré aux particuliers pour tous types de travaux permettant une économie d'au moins 25 % des consommations d'énergie (chauffage, isolation, remplacement de menuiseries, etc.). Le montant de l'aide est de 1 000 € pour les propriétaires bailleurs qui conventionnent avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), 1 500 € pour les proprié-

taires occupants sous conditions de ressources. Après envoi du formulaire, si votre demande est éligible, vous recevrez votre éco-chèque logement dans un délai d'un mois. Il permet de payer directement le professionnel qui réalise les travaux. L'éco-chèque est cumulable avec d'autres aides.

Pour consulter les conditions d'attribution de l'éco-chèque et la liste des professionnels affiliés, vous pouvez consulter le site www.midipyrenees.fr/ecocheque ou appeler le 0 800 33 50 31 (numéro vert).

Vous pouvez consulter par ailleurs le portail régional dédié à la rénovation énergétique :

La commune en travaux

> Réaménagement du terrain de camping de Sauveterre

* Remplacement des haies de thuyas par des buissons décoratifs et des arbres malades par de jeunes tilleuls (travaux réalisés par Ludovic Lacombe).

* Aplanissement du terrain et ajout d'emplacements supplémentaires et mieux délimités (travaux réalisés par Bruno Péliissier).



> Réalisation d'une rampe d'accès handicapé devant le bureau de poste (travaux réalisés par l'entreprise Mai-Andrieu).

> Restauration des jeux pour enfants à l'Oratoire (travaux réalisés par Nicolas Goubioud).



> Plantation d'arbustes devant l'église de Jouels (travaux réalisés par Ludovic Lacombe).

> Changement de la porte de l'église de Jouels à l'identique (travaux réalisés par Nicolas Goubioud).

Travaux départementaux :

RD 38 : Les graves émulsions ont été réalisées ; les travaux de finition et la réalisation de l'enduit permettront de rouvrir la route fin mai.



RD 71 : l'enrochement mis en place, les graves émulsions ont été réalisées et l'enduit le sera 3 semaines plus tard, ce qui permettra une fin de chantier pour fin mai.

Le conseil municipal travaille avec ses commissions extra municipales

Commission	Date de réunion
Cadre de vie - Patrimoine - Environnement	20 janvier 2015
Information et Communication	22 janvier 2015
Développement Économique et Touristique	14 avril 2015
Information et Communication	15 avril 2015

Réunions à venir

Cadre de vie - Patrimoine - Environnement	Début juin
Information et Communication	Samedi d'ouverture de la mairie

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

Réunion du mardi 20 janvier 2015

Les membres de la commission patrimoine, environnement et cadre de vie ont réfléchi sur les points suivants :

La propreté du village

- Définition de nouveaux emplacements pour les poubelles.
- Amélioration de l'accessibilité et de l'efficacité du circuit de ramassage.
- Intervention sur les emplacements containers.
- Mise à disposition aux administrés de composteurs à deux endroits stratégiques du village.
- Installation de petites poubelles, de cendriers et de sacs à crottes.
- Réaménagement de l'aire de camping : suppression des haies de thuyas autour de l'aire, plantation de buissons décoratifs et ajout d'emplacements pour camping-cars.

Le patrimoine

Sauveterre de Rouergue :

→ Les puits faisant partie intégrante de l'histoire du village, il a été décidé de tenir une liste répertoriant les puits au sein du village et des alentours, de repositionner des pompes « factices » aux endroits où d'anciens points d'eau stratégiques existaient (comblés, cachés ou pillés), de mettre une annotation historique sur chaque emplacement et à terme de créer un parcours de visite des puits dans le village, de réhabiliter d'anciens puits, de les nettoyer et/

ou de les rebâtir (pôle artisanal, puits de Brassac, etc...).

→ Au cimetière, une volonté de créer un « jardin du souvenir » afin d'entreposer les anciens vestiges des tombes à l'abandon et de valoriser les monuments les plus emblématiques. La mairie réalisera un inventaire.

→ Mise en place d'un grillage pour pigeons aux archives et toit de la mairie.

→ Réfection du WC derrière l'église.

Jouëls :

Quelques travaux sont à exécuter :

→ Au cimetière : réparation d'une dalle en pierre, peinture d'une croix, nettoyage des pierres à l'entrée du cimetière.

→ Reconstruction d'un mur effondré devant l'église.

→ Réparation des WC publics et nettoyage plus régulier par un agent mairie.

→ Enseigne à la salle des fêtes (voir les ferronniers).

Le cadre de vie

→ Création d'un panneau d'accueil aux 2 entrées principales du village, réutilisation des supports existants pour la gazonne, visuels à définir en cohérence avec celui du dépliant touristique élaboré conjointement avec la commission communication.

→ Panneaux de signalétique à revoir dans leur ensemble.

→ Réfection des panneaux d'info esthétiques pour les trois secteurs.

→ Travaux peinture sur façade des sanitaires du

Un programme d'intérêt général labellisé

« **habiter mieux** », proposé par l'Etat et l'ANAH, est développé au niveau du département. Il a pour objectif d'aider les propriétaires occupants ou bailleurs à la réalisation de travaux :

- d'amélioration énergétique dans leur logement (isolation, ventilation, économie d'énergie, chauffage
- équipements éligibles au crédit d'impôt...),
- d'adaptation au vieillissement et/ou au handicap (douche, monte escalier...),

- de lutte contre l'habitat dégradé et de mise aux normes.

Les taux de subventions applicables dépendent, d'une part, de la nature des travaux et, d'autre part, des ressources du ménage.

Les travaux doivent être réalisés par des artisans (fourniture et pose) et ne doivent pas avoir commencés avant les accords de subventions.

Des renseignements sont disponibles sur le site suivant : www.hd-aveyron-lozere.fr

Commission INFORMATION & COMMUNICATION

Réunion du jeudi 22 janvier 2015

L'objet de cette réunion est d'aborder les quelques points prioritaires de communication à destination des habitants.

1) Mieux assurer la visibilité du travail du CM :

Puisque la date et le compte rendu de chaque commission extra municipale sont maintenant inclus dans le bulletin municipal, il faut améliorer la compréhension des délibérations du CM qui sont publiés in-extenso.

Pour ce faire, il est proposé de préparer, avant la tenue du conseil municipal, un dossier d'appui pour les conseillers municipaux présentant les grandes lignes des sujets sur lesquels ils auront à délibérer. Ce dossier sera établi par les élus de la commission Information.

A l'issue du conseil un compte rendu sera rédigé par le secrétaire de séance avec l'aide des autres conseillers. Ce compte rendu sera affiché au tableau de la mairie et diffusé dans le bulletin en remplacement des délibérations (quelquefois difficilement compréhensibles).

Nota : un compte rendu est obligatoire et devrait être affiché à la porte de la mairie dans la huitaine qui suit (code des collectivités locales L 2121-25)

De plus, il sera diffusé aux correspondants de presse de Centre Presse et de la Dépêche.

2) Comment assurer une veille efficace sur les informations à diffuser :

Pris pour exemple, le domaine de l'urbanisme est caractéristique d'une info en mouvement. Toutes les

demandes sont obligatoirement déposées en mairie, il est donc facile d'avoir l'information sur les chantiers qui s'ouvrent et les réalisations qui se font : réfection de toit, modification de façade, maison neuve, etc. ... La liste des dossiers traités sera publiée dans le bulletin.

D'autres pistes doivent être recherchées et notamment le lieu et les moyens de convergence de ces informations (adresse électronique, équipe de veille, ...)

3) Comment améliorer le "relationnel" des responsables municipaux avec les habitants :

Il est constaté un manque de communication sur les rencontres et les contacts officiels avec les Institutions, des responsables économiques, artistiques, etc.

Il est proposé de relater ces moments de façon plus systématique au travers du bulletin municipal.

De même il serait intéressant d'instaurer une rubrique "mise au point" ou "coin de la réalité" dans le bulletin au même titre que le "coin de la citoyenneté" qui permet de rappeler les droits et les devoirs de chacun.

4) Organiser la mise à jour du site Internet :

Une réunion spécifique de quelques-uns se tiendra le lundi 2 février au bureau de l'office de tourisme à 10:00.

5) Définir l'image que l'on veut donner de la commune :

Ce travail est aussi traité par la commission Développement Économique et Touristique. Les modalités de travail sur ce sujet seront à définir entre les

Réunion du mercredi 15 avril 2015

L'objectif de cette réunion est de trouver des solutions à deux des points abordés lors des précédentes réunions.

✓ Mettre à disposition de tous les habitants les informations sur la vie de la commune :

De nombreuses réunions sont tenues sur différents sujets : projets de la commune, difficultés diverses dans la vie communale, propositions d'actions par des personnes ou des associations... ; le fait qu'il y ait rarement un compte-rendu de ces réunions laisse la place à des interprétations diverses.

Il est précisé que tous les sujets ne font pas l'objet de réunions formelles. Certains nécessitent de garder une discrétion dans l'action communale. C'est le maire qui en décide. Pour les réunions formelles, un effort sera fait pour rendre plus clairs l'organisation et les résultats de ces réunions. Il sera tout d'abord indiqué dans l'invitation à la réunion (en plus de l'ordre du jour qui est déjà systématiquement précisé) la liste des invités et la liste des personnes informées de la tenue de la réunion ; ainsi, chacun pourra savoir quelles vont être les personnes présentes et à quel titre. Un compte-rendu sera établi à l'issue

de la réunion. Ce CR sera présenté au conseil municipal. Il fera ensuite l'objet d'un envoi aux personnes présentes à la réunion et d'une information des habitants, soit par le biais d'affichage du CR, soit dans le bulletin d'info municipal, soit dans le CR du conseil municipal.

Il serait bon d'améliorer la lisibilité du panneau d'affichage "officiel" situé dans la mairie (couloir face à la salle du conseil).

Par ailleurs, il apparaît qu'il est très peu communiqué sur les travaux communaux, que ce soit en projet ou en cours de réalisation. La nécessité de réagir parfois très vite par rapport à une demande ou une opportunité en est la principale raison. Il sera ajouté dans le bulletin Info une rubrique "projets et travaux en cours" pour remédier à ce manque de communication.

✓ Comment assurer une veille efficace sur les informations à diffuser :

La commission décide de se réunir toutes les deux semaines afin d'échanger sur les divers sujets en cours et de lister les informations qui méritent une communication organisée. Ces courtes réunions

Commission développement économique et touristique

Compte-rendu de la réunion du 14 avril 2015 *nombre d'habitants et du nombre de visiteurs.*

La mairie avait invité les commerçants et les artisans, ainsi que les élus municipaux. Une trentaine de personnes était présente.

René MOUYSET rappelle que le développement économique doit dépasser les querelles individuelles, la municipalité souhaite engager, avec la participation de tous, des actions pour améliorer la situation.

Philippe COUDERC remémore les atouts de notre village :

- plus beau village de France,
- des commerces et des services présents et diversifiés,
- les opportunités liées à l'ouverture de la RN88,

et les points d'amélioration :

- manque d'habitants par rapport aux services et aux commerces,
- image donnée aux visiteurs de peu de dynamisme.

Le développement passe par l'augmentation du

Un débat s'installe sur la perception de chacun. La mise en place d'une charte recueille l'adhésion des participants.

Il s'agit de fixer des règles communes pour améliorer la qualité de vie et la qualité d'accueil du village, et de créer une dynamique communale.

La municipalité établira la charte en relation avec les personnes concernées, elle sera garante de son application.

Les objectifs seront :

- **de coordonner les services,**
- **d'améliorer la coopération,**
- **de développer la consommation locale,**
- **de communiquer sur une image positive.**

Un groupe de travail est constitué sur la base de la commission développement économique et touristique communale élargie aux volontaires voulant participer toute la durée d'élaboration. **Ces derniers doivent se faire connaître rapidement au secrétariat de la mairie avant le 30 mai 2015.**

Les dossiers d'urbanisme autorisés du premier trimestre

Déclaration de travaux pour réfection de toiture, remplacement de menuiseries extérieures, modification de façade,

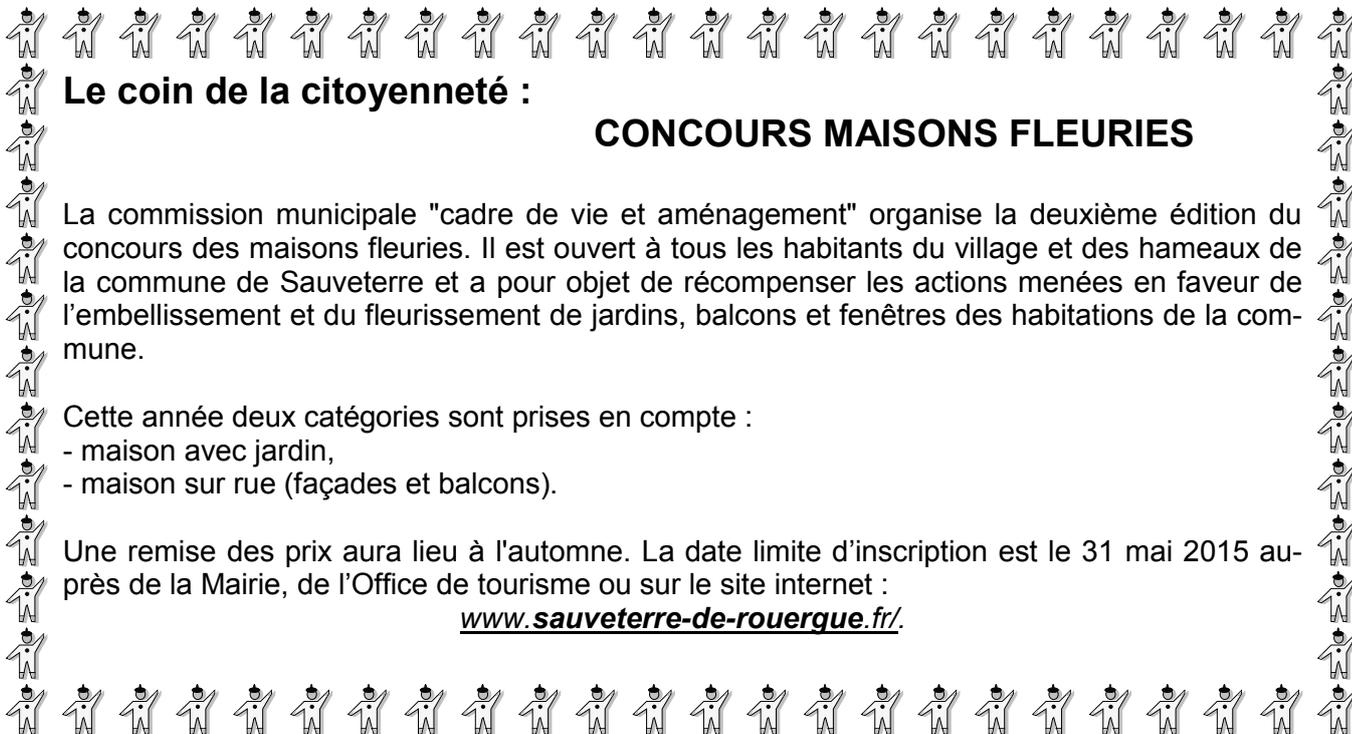
- place des arcades maison Isabelle Kessedjian = réfection de toiture
- Le Couderquet, maison Felzen = changement d'une porte fenêtre
- Les Cazes, maison Mondamet = ouverture d'une porte garage sur mur pignon
- Rue Notre Dame, maison Bourgeois = changement des fenêtres dimensions identiques à l'existant
- Jouels, maison Geniez = changement des portes et fenêtres en PVC

Permis de construire :

- Les Roucassous, maison Landez-Suares = construction d'une maison neuve d'habitation
- La Tourelle de Jouels, Francis Soulie = partage d'un hangar agricole en deux parties pour garage
- Les Cazes, GAEC des Cazes = construction d'un hangar agricole
- Les Cazes, Jérôme Fraysse = construction d'un bâtiment agricole
- La Prade, maison Daniel Andrieu = transformation d'un bâtiment agricole relié à l'habitation

Déchetterie mobile - encombrants 2015

Sauveterre de Rouergue	-> 7 août,	6 novembre,
Jouels	-> 16 octobre,	
Lardeyrolles	-> 12 juin,	23 octobre.



Le coin de la citoyenneté :

CONCOURS MAISONS FLEURIES

La commission municipale "cadre de vie et aménagement" organise la deuxième édition du concours des maisons fleuries. Il est ouvert à tous les habitants du village et des hameaux de la commune de Sauveterre et a pour objet de récompenser les actions menées en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins, balcons et fenêtres des habitations de la commune.

Cette année deux catégories sont prises en compte :

- maison avec jardin,
- maison sur rue (façades et balcons).

Une remise des prix aura lieu à l'automne. La date limite d'inscription est le 31 mai 2015 auprès de la Mairie, de l'Office de tourisme ou sur le site internet :

www.sauveterre-de-rouergue.fr/

Bibliothèque de Sauveterre de Rouergue NOUVEAUTE

La bibliothèque de Sauveterre de Rouergue est située au 3^e étage de l'espace Lapérouse, elle dispose de plus de 2300 documents (en fonds propre), enrichi d'environ 1000 documents (livres, CD, DVD) prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA), lors des passages de bibliobus notamment.

La bibliothèque de Sauveterre de Rouergue fait partie d'un réseau de bibliothèques composé des bibliothèques de : Baraqueville (tête de réseau), Boussac et Moyrazès, et d'ici l'été 2015, ce réseau va s'élargir avec deux nouvelles structures : Castanet et Gramond.

Les prêts sont cumulables sur le réseau, c'est-à-dire que, sous réserve d'une carte d'abonnement à jour, il est possible d'emprunter 5 livres dans une bibliothèque du réseau et également 5 livres dans une autre.

La bibliothèque dispose d'un fonds de 50 DVD : films adulte et jeunesse, documentaires...prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron, service du Conseil Général. Le lot est régulièrement échangé (tous les quatre mois).

Les DVD sont empruntables pour 15 jours (sous réserve d'avoir une cotisation à jour) :

- une carte adulte donne droit d'emprunter un DVD adulte ou jeunesse,
- une carte jeunesse donne droit d'emprunter un DVD jeunesse.

Dans la sélection actuelle, quelques titres :

Le petit Nicolas (dessin animé), Jacquot de Nantes d'Agnès Varda en jeunesse, Möbius, Avoir 20 ans dans les Aurès, Les mystères de l'Ouest, La mort aux trousses, La Terre vue du ciel en adulte et...bien d'autres !

Les DVD coûtent entre 30 et 100€, il est recommandé d'en prendre soin, en cas de perte ou de détérioration, prendre contact avec la bibliothèque de Sauveterre de Rouergue pour voir les modalités de remboursement.

Rappel : Les tarifs d'abonnement sont les mêmes sur toutes les bibliothèques du réseau

valables un an de date à date :

Abonnement adulte :	11 €
Abonnement adulte tarif réduit (étudiant, chômeur) :	5 €
Abonnement jeunesse :	5 €
à partir du 3 ^{ème} enfant :	gratuité
Abonnement tout public vacances d'été :	2 €

Horaires d'ouverture : mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.

Nouvel habitant de la commune, nous souhaiterions prendre contact avec vous pour mieux vous connaître et répondre à vos attentes. Le secrétariat de mairie, ouvert tous les matins et où officient Ghislaine et Laurence, est à votre service pour vous permettre de rencontrer un ou des membres du conseil municipal.